SYNDICAT NATIONAL FORCE OUVRIÈRE – *Justice CPIP*
3, Avenue de Bellevue - 91 210 Draveil - Tel : 01.69.39.10.00 - Courriel : secretariat@fojustice.com

MOBILITÉ 2024

Pas de compromis avec la SNEGET ! (SNEPAP FSU/CGT IP)

COMMUNIQUÉ :

Au terme d'échanges hier soir avec la DAP au sujet des règles de mobilité CPIP applicables dès 2024, **FO Justice** a été entendu sur la question des CPIP originaires d'Outre-Mer.

En effet, les agents avec CIMM muteront EN PRIORITÉ, conformément à la demande de notre syndicat.

Le désaccord avec la SNEGET résidait dans le fait que ces OS estiment qu'un agent sans CIMM pouvait muter **AVANT** un agent avec CIMM.

FO Justice a été entendu, la DAP ayant accepté de revoir sa copie en s'engageant à muter les agents avec CIMM en premier lieu et dans les faits : **Ce seront bien les CPIP avec CIMM qui seront mutés avant tous les autres, n'en déplaise à la SNEGET !**

Si la note de mobilité 2024 n'a pas été publiée à la date prévue c'est parce que tout consensus est impossible avec la CGT IP et le SNEPAP FSU.
En effet, les préoccupations de leurs représentants semblent plus relever d'INTÉRÊTS PERSONNELS que de l'INTÉRÊT DES PERSONNELS qu'ils sont censés représenter.

FO Justice restant fidèle à ses valeurs n'a rien lâché et a été entendu !

► **La note de mobilité va donc enfin être publiée très prochainement.**

FO Justice CPIP – le 15 Mars 2024